

GT bâtiments scolaires DGEO



• Directives actuelles

Loi

1984

- Obligation des communes
- Place de sport
- Renvoi au règlement

Règlement

2000

- Renvoi aux directives du DFJC
- Organes et procédures

Annexes

- Surfaces des locaux
- Nature des installations sportives

Directives

2002

- Renvoi aux directives
- Directives spécifiques
- Recommandations pour conception, disposition des locaux et équipements

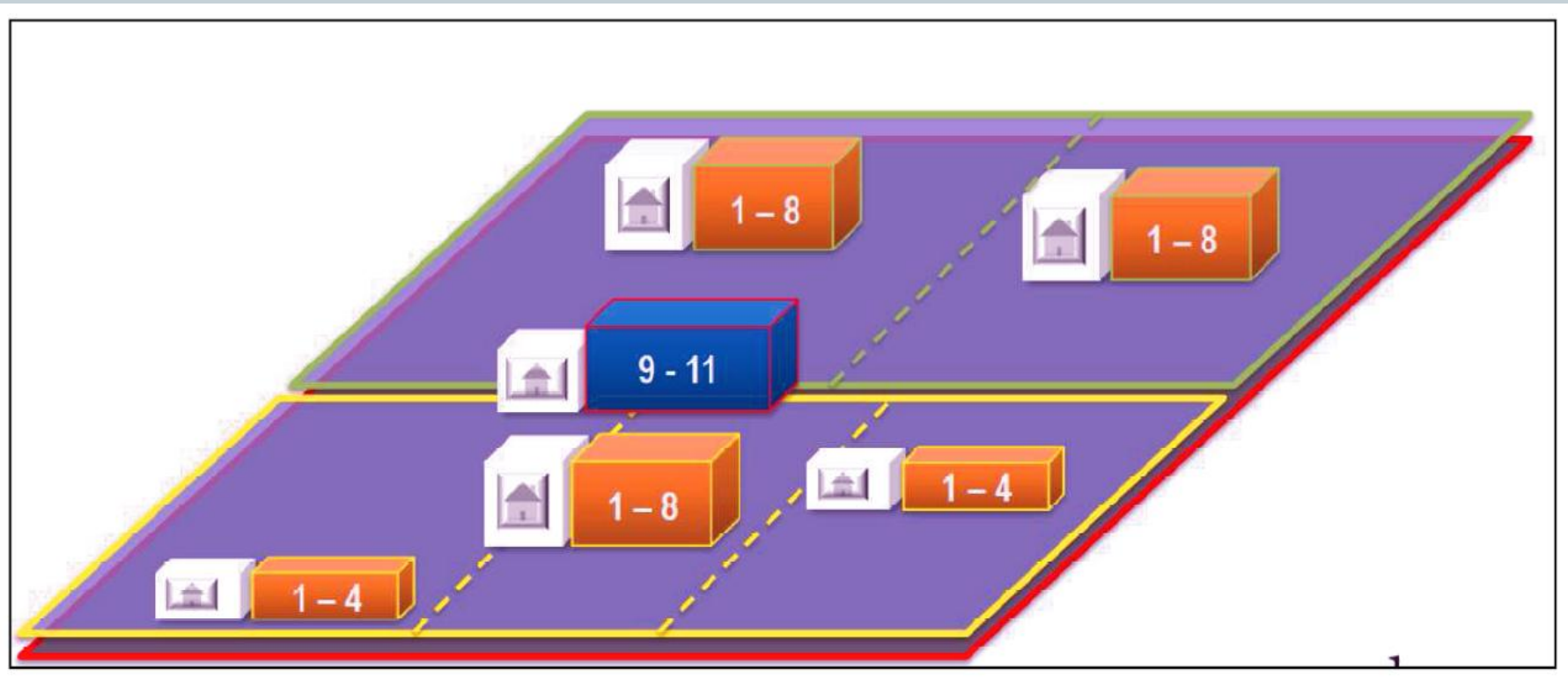
GT bâtiments scolaires DGEO



- Etat des lieux
- Sécurité
- Tendances
 - Ecole continue
 - Locaux : centralisation, pleine utilisation
 - Etablissement scolaire <> Classe

GT bâtiments scolaires DGEO

- Etablissements



GT bâtiments scolaires DGEO



- **Préambule**

- **Nouvelles** constructions
- Effectif de classe (20 + 2 / 22 + 2) (RLEO, art.78)
- Contraintes pédagogiques HarmoS et plan romand
- Plan directeur cantonal fiche B41 (minimum 4 classes par site)
- Planification : m² par classe est de minimum **60** m²
- Hauteur de plafond, dès 2.70 m net

Ne pas répéter les multiples normes mais s'y référer
(SIA, ECA, VSS etc.)

GT bâtiments scolaires DGEO



- Salles et locaux
 - Salles de classe
 - Salles spéciales, salles annexes
 - Locaux de service

- Résumé :
 - Plus de liste à la « Prévert » (+ de 60 pages ...)
 - Des normes minimales

- Lentement mais sûrement